

MOULIN des MASSONS
COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
Vendredi 17 octobre 2025

La séance est ouverte par Alexandre Billis vice-président qui souhaite la bienvenue et remercie au nom de l'association les personnes présentes.

Pour mémoire :

Rappel des statuts de l'association du Moulin des Massons :

Article 13 – Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour modifier les statuts, décider de la dissolution et de la fusion de l'association. Elle est convoquée par le président selon les modalités de l'article 12.

*Elle se réunit également à la demande d'au moins un tiers des membres **ou sur la demande du conseil**. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix. Un procès verbal de la réunion sera établi.*

Présents selon liste d'émargement :

43 adhérents présents et 25 pouvoirs enregistrés dont Janine Tissot secrétaire donne lecture à l'assemblée. Soit un total de 68 adhérents présents ou représentés.

Élus représentés :

Joël Épinat maire de St-Bonnet-le-Courreau excusé, pouvoir à André Laurent,

Marc Pélardy maire de Châtelneuf excusé, pouvoir à Marie-France Rochette

Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire :

- prise en compte de la démission à effet du 15 octobre de Gilles Robert président et administrateur
- prise en compte de la démission d'Yves Viallon administrateur
- remplacements au Conseil d'Administration

Élection de deux administrateurs :

Le vice-président informe l'Assemblée des deux candidatures déposées :

- André Laurent
- Joël Épinat, maire de St-Bonnet-le-Courreau

Et questionne l'Assemblée si d'autres personnes sont candidates.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote à main levée :

À l'issue du **vote unanime moins deux abstentions de l'Assemblée, André Laurent et Joël Épinat intègrent le Conseil d'administration** devenu complet avec 25 membres conformément aux statuts de l'association.

Au sein de l'Assemblée générale extraordinaire, les membres du Conseil d'Administration sont appelés à voter sur la candidature d'André Laurent au poste de Président, sachant qu'aucun des onze autres membres du Bureau n'est démissionnaire.

**Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité moins une abstention
la candidature d'André Laurent au poste de Président de l'association du Moulin des Massons.**

Questions diverses :

Claude Viillard questionne sur les motifs de démission des deux administrateurs.

- À propos d'Yves Viallon, Janine Tissot indique que sa démission est due à des raisons de santé
- Gilles Robert présente à l'Assemblée les raisons de sa démission, confirmant en cela les messages et courriers déjà transmis.

Liste des 25 membres du Conseil d'administration :

Élise Barou, Alexandre Billis, David Breuil, Laurent Chambon, Pascal Coffy, Monique Deschamps, Joëlle Épinat, Joël Épinat, Annie Fortat, Sylvie Genebrier, Jean Goutte, Jean-Marc Grange, Colette Laurent, Gérard Laurent, André Laurent, Joël Meunier, Martine Murat, Jean-Paul Palmier, Michelle Palmier, Jean-Jacques Paulet, Frédéric Peyron, Jean-Yves Peyron, Pierre-Yves Peyron, , Magali Robert, Janine Tissot.

Membres du bureau et leurs attributions :

Assesseurs :

Élise Barou, Joëlle Épinat, Michelle Palmier, Jean-Paul Palmier, Jean-Yves Peyron, Frédéric Peyron.

Président : André Laurent, **Vice-président** : Alex Billis, **trésorière** : Annie Fortat, **trésorière-adjointe** : Monique Deschamps, **secrétaire** : Janine Tissot, **secrétaire-adjointe** : Martine Murat.

Mot du nouveau président André Laurent

À l'issue de la séance, André remercie l'assemblée de la confiance qui lui est faite.

Il s'engage à continuer à faire réussir au mieux le Moulin des Massons comme cela a été fait depuis plus de 20 ans, avec bénévoles et salariés.

Il invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Le président André Laurent :

La secrétaire Janine Tissot :

